

N°1232

du 21
MAI 2019



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Renforcement du secteur de l'eau
**Deux groupes sud-africains
proposent leurs expertises au Togo**

P.6 En marge d'une rencontre avec le chef de l'Etat
**La Serbie prête à contribuer
au financement du Plan
national de développement**

P.6 Dans le cadre de la phase 3 du projet PEUL
**Une nouvelle subvention pour
accompagner Lomé dans la gestion
des déchets et de l'environnement**

P.3 **Face aux menaces sécuritaires d'un nouveau genre**

Le Togo renforce son arsenal juridique

* Sur recommandation de l'Union Africaine de l'ONU, l'Exécutif crée le CIPLEV, une autre aubaine pour les populations les plus démunies



Général Damehane Yark, Ministre de
la Sécurité et de la Protection Civile

P.7 Selon le ministère de l'Environnement, du
développement durable et de la protection de la nature
**Le ProREDD, un projet
aux résultats probants**

P.4 Dans le cadre du projet de promotion de la
consommation intérieure du café
**Les coordonnateurs locaux des pays à
nommer «au plus tard le 15 juin 2019»**

P.4 Pour le compte de l'année 2018

**La CNDH enregistre
70 plaintes, 33 déclarées
recevables**

P.3 Pour un objectif de 115 milliards d'avril à juin 2019

**Les émissions de titres publics
réussissent bien au Trésor
du Togo, à 310% vendredi**

AZIMUTS INFOS

Boeing dévoile son avion sans pilote

Lors du salon aéronautique Avalon 2019 en Australie, Boeing a dévoilé la maquette d'un futur drone militaire omnirôle. Doué d'intelligence artificielle, ce Boeing Airpower Teaming System pourrait épauler un véritable avion de chasse.

Actuellement en Australie, près de Melbourne, se tient le salon professionnel aéronautique international Avalon 2019. C'est sur cet équivalent du salon du Bourget destiné à la zone Asie-Pacifique que Boeing vient de dévoiler son projet Airpower Teaming System. Il s'agit d'un drone à vocation militaire doté d'intelligence artificielle. Sur le stand de Boeing, une maquette de cet appareil, dont le concept sera baptisé Loyal Wingman, dévoilait des lignes conçues pour atténuer la signature radar de l'appareil. Cet avion sans pilote de 11,7 mètres de longueur disposera d'un rayon d'action d'environ 3.700 kilomètres.

Flexible, modulable, économique

Il devrait également accompagner les avions de combat en soutien. Ainsi, le patron de la recherche chez Boeing a expliqué que quatre à six de ces avions pourront évoluer aux côtés d'un F/A-18 Super Hornet, l'avion de combat majoritaire des forces aériennes royales australiennes. Dans cette situation, en plus de pouvoir être télécommandé à partir du sol ou en l'air, l'appareil serait boosté par de l'intelligence artificielle pour pouvoir évoluer de façon autonome en sécurité lors des formations de vol serrées.

Boeing expliquait également que pour réduire les coûts, l'avion sera propulsé par un seul réacteur provenant de l'aviation civile. Avec une telle motorisation, pour le moment, il est donc difficile de savoir quelles pourraient être ses limites en accompagnement d'un véritable avion de chasse.

L'appareil sera développé entièrement par la filiale australienne de Boeing. Pour l'avionneur, ce sera d'ailleurs le plus grand budget consacré à un programme de drone en dehors des États-Unis. Ce développement sera soutenu par un investissement de près de 30 millions de dollars américains de la part du département de la défense du pays. Le premier vol d'un démonstrateur est prévu dès 2020.

OneWeb : c'est parti pour l'Internet par satellite !

Après des années d'études et de simulations, ce grand projet d'Internet par satellite prend forme avec le lancement, ce mercredi soir, depuis Kourou, de six prototypes conçus par Airbus. Si l'essai est concluant, OneWeb placera plusieurs centaines d'engins autour de la Terre d'ici la fin de l'année.

C'est aujourd'hui, à 22h37 heure de Paris, que seront lancés les six premiers satellites de la constellation OneWeb. Ce sera depuis le Centre spatial européen de Kourou, en Guyane, et c'est une fusée russe Soyouz, commercialisée par Arianespace, qui sera chargée de mettre sur orbite à 1.000 km d'altitude, les six prototypes.

OneWeb est cette start-up britannique qui souhaite développer un Internet universel, disponible pour tous, quelle que soit la région du monde. Pour cela, ses dirigeants souhaitent s'appuyer sur des centaines de satellites positionnés à 1.200 km de la Terre. Le lancement, ce mercredi soir, est la première étape de ce déploiement, et en fonction des signaux envoyés par les engins, la société pourra compléter sa constellation d'ici la fin de l'année avec une fréquence de lancement mensuelle pouvant aller jusqu'à 36 satellites à la fois ! Les prochaines vagues s'effectueront en basse orbite (500 km d'altitude) et les engins utiliseront un système interne de propulsion pour rejoindre, seuls, la constellation.

Un espace bientôt saturé ?

Pour couvrir toute la planète, 648 satellites suffisent, mais l'objectif est bel et bien de s'appuyer sur un volume plus large avec, pour commencer, la fourniture du haut débit pour " les écoles, les bateaux, les avions, et de connecter de vastes étendues de la planète ignorées par la fibre ", explique à la BBC Adrian Steckel, le directeur général de OneWeb.

Soutenu par des géants comme Virgin, Coca Cola, Qualcomm ou encore Airbus qui fabrique chaque satellite, OneWeb a déjà levé deux milliards de dollars et son projet attire déjà la concurrence puisque l'Américain, Elon Musk, avec SpaceX.



Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN Maurille AFERI Pater LATE Kossiwa TCHAMDJA Koffi SOUZA Alan LAWSON Abel DJOBO Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Concert à l'IFFT

Le Togoville Jazz festival rendra hommage à Vicky Bila ce 24 mai

La cinquième édition du Togoville Jazz se déroule depuis le 13 mai Togoville, Baguida, Agbodrafo et Aného, sous le thème " Arts et Métiers de la scène, Passion ou Profession." Le festival se décline à la fois sur le jazz et les musiques du monde. Organisé par Level Production, il a lieu chaque en année depuis 2015.

Cette cinquième édition entend rendre hommage à l'une des plus belles voix de la chanson jazz, la Togolaise Vicky Bila ce 24 mai à l'IFFT de Lomé. Vicky Bila qui s'est rendue célèbre en Afrique dans les années 90 pour sa démarche originale, fusionnant Jazz et rythmiques traditionnelles de son terroir.

Elle sera accompagnée de Zeaya Ka, sensation afro-soul du festival Tchale Lekema 2018, et du



quintet franco-burkinabé Mitibkiéta, qui nous berce de leur Jazz aux fortes couleurs mandingues.

De son vrai nom Amuzu Victoire, Vicky Bila est née à Lomé le 23 décembre 1962 d'un père officier formé à l'école militaire de Saint Cyr en France et d'une mère sage-femme. Après ses études à Lomé, Mango et Kara, elle débuta réelle-

ment sa carrière de chanteuse au sein du groupe musical Agueshey Sound créée par M. Adewusi Basile, l'orchestre de Wellborn Attivor et l'orchestre national du Togo ; elle obtint plusieurs prix dont le prestigieux trophée Bella Bellow au palais des congrès de Lomé en 1980

Dès 1981, elle entra comme chanteuse titulaire dans de grands orchestres de Lomé Mélo-Togo fondé par Mr Tobias Kokou violoniste, les As du Bénin et le groupe afro-jazz pop Kinka. Vicky Bila, désormais connue dans le milieu artistique fut sollicitée pour des publicités à la télévision et à la radio ainsi que par plusieurs groupes musicaux de différents pays pour des collaborations. Elle avait prêté son buste au styliste nigérian Christ Seydou pour présenter ses ses

bijoux. Vicky bila s'est produite dans de prestigieuses salles en Afrique, en Europe, aux Usa et en Asie. Au Burkina Faso elle remporta le prix de la meilleure chanteuse africaine remis par Thomas Sankara.

En Suisse, elle fut également soliste d'un groupe lyrique de 35 personnes et participe à l'organisation de l'opéra de rock à fribourg. Elle a su envoûter les clients privilégiés de quelques palaces notamment ceux de la Côte d'Azur lors de la tournée organisée par la compagnie d'aviation Lufthansa.

Institut Français du Togo
24 MAI / 20H00 | GRANDE SCÈNE DE L'IFT | ENTRÉE : 2.000 FCFA

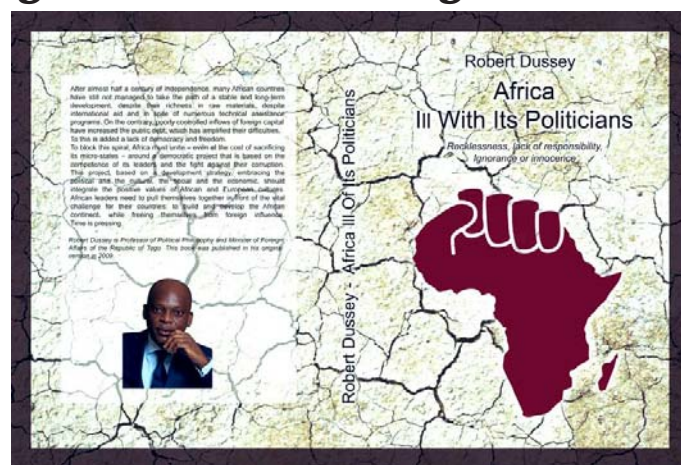
Parution

L'Afrique malade de ses dirigeants traduits en anglais

La version anglaise de l'essai L'Afrique malade de ses dirigeants, du Togolais Robert Dussey, vient de paraître, d'après un message de l'auteur sur les réseaux sociaux Twitter et LinkedIn. Sous le titre «Africa ill with its Politicians: Recklessness, Lack of Responsibility, Ignorance or Innocence?», le livre explore la problématique du mal-développement du continent. Tout en revisitant les clichés racistes dans lesquels l'enferment les grands penseurs oc-

cidentaux, l'auteur reconnaît une grande part de responsabilité aux dirigeants africains dans l'enlèvement du continent.

Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo depuis plusieurs années, ancien conseiller politique du chef de l'Etat, Robert Dusset qui a fait sa thèse sur Kant reste en dépit d'une présence dans le milieu controversé, un intellectuel estimé sur le plan national. Il est également auteur d'un roman et d'un autre essai.



Agenda/IFT de Lomé

Théâtre : la légende baoulé expliquée aux enfants ce 1er juin

La Légende Baoulé est un conte, tiré d'une légende connue dans toute l'Afrique de l'Ouest. Elle est surtout le récit fondateur d'un peuple, les Baoulés, une des ethnies de Côte d'Ivoire.

Selon la légende, à la suite d'une guerre de succession dans le royaume de son oncle, Abla Pokou doit fuir avec une partie du peuple Ashanti qui lui est fidèle. Au moment de traverser la rivière Comoé en crue, le devin annonce que la colère des eaux ne s'apaisera que lorsque les Baoulés auront sacrifié ce qu'ils ont de plus précieux.



Mais il ne s'agit pas de sacrifier coqs ou bœufs, ni même bijoux d'ivoire et d'or. Ce que le peuple a de plus précieux, ce sont ses en-

fants... Fruit d'une collaboration helvético-ivoirienne réunissant les compagnies Deux Fois Rien et

Pataclowns, La Légende Baoulé nous interroge sur la place de l'enfant dans la société à travers une sublime pièce de théâtre d'ombre, emplie d'images translucides, saisissantes et merveilleuses.

Auteur : Michel Beretti
Interprétation : Fidèle Baha Hyacinthe Brika Zougbo
Mise en scène : Christelle Nicod Compagnies : Deux Fois Rien (Suisse) Pataclowns (Côte d'Ivoire)

1 JUIN / 18H30 | ENTRÉE 1500 FCFA, GRATUIT ENTRE 5 ET 10 ANS - LOMÉ

Cinéma

"Les gens dans l'enveloppe" adapté par Anne-Gaëlle Daval

Pour son deuxième long métrage, la réalisatrice Anne-Gaëlle Daval adaptera le livre disque Les gens dans l'enveloppe, d'Isabelle Monnin et Alex Beaupain (Lattès, 2015), lauréat du prix Révélation SGDL 2015. Environ 80000 exemplaires de l'ouvrage ont été vendus en grand format et poche (chiffres GFK). Le tournage débutera en septembre avec les comédiens

Alice Pol, Zabou Breitman, Thomas et Jacques Dutronc, Françoise Fabien ou encore Thierry Godard. Le film est produit par Nolita (Lola et ses frères, Tout nous sépare) et distribué par Apollo. En 2012, l'écrivaine Isabelle Monnin a acheté un lot de 250 photos appartenant à une famille. Elle s'est appuyée sur ces images pour concevoir Les gens dans l'en-

veloppe, qui contient un roman, le récit fictionnel de cette famille, mais aussi un album photo, un disque composé par Alex Beaupain, ainsi que le déroulé de l'enquête menée par l'auteure pour retrouver la trace de ces inconnus.

"C'est un film qui parle des souvenirs et des secrets de famille. On va donc sans doute se servir de la musique comme d'une ma-

deleine," ont déclaré au Film français les producteurs Romain Rousseau et Maxime Delauney.

Les gens dans l'enveloppe avait fait l'objet d'une précédente adaptation en spectacle pour la Philharmonie de Paris, avec les comédiennes Françoise Fabien et Clotilde Hesme.

Livres Hebdo

Face aux menaces sécuritaires d'un nouveau genre

Le Togo renforce son arsenal juridique

* Sur recommandation de l'Union Africaine de l'ONU, l'Exécutif crée le CIPLEV, une autre aubaine pour les populations les plus démunies

Dans son adresse aux élus de la nation le 26 avril dernier, le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, abordant le contexte sécuritaire régional marqué par une dégradation notable sur fond de regain des attaques terroristes doublé d'une forte pression du radicalisme et de l'extrémisme au sein des communautés, a indiqué que la législation du Togo est appelée à évoluer pour permettre que la lutte contre ces nouvelles formes de criminalité soit menée en toute légalité, en tenant compte de ses exigences spécifiques.

Eric J.

«Nous prendrons l'initiative d'une loi sur la sécurité intérieure afin de doter l'ensemble des acteurs des instruments adéquats et de renforcer nos capacités opérationnelles dans le cadre de la coopération régionale», a dit Faure Gnassingbé. Aussitôt dit, aussitôt fait. Un projet de loi relatif à la sécurité intérieure vient d'être adopté en conseil des ministres.

A l'analyse, dans le contexte géopolitique évoqué par le Chef de l'Etat, les contestations politiques et sociales sont susceptibles d'être récupérées par des organisations ou des groupuscules extrémistes endogènes ou manipulés visant à semer le désordre par divers actes répressifs contre les personnes et les biens et à porter atteinte au bon fonctionnement des institutions pour déstabiliser l'Etat qui a le devoir de protéger les personnes et les biens,

de garantir l'exercice des libertés publiques et individuelles, de préserver l'ordre et la paix dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles. « Cette mission régaliennne qui est de la responsabilité de l'exécutif exige la mise en œuvre de nouveaux outils juridiques permettant une réponse rapide et adéquate à des menaces prégnantes qui s'inscrivent dans la durée qu'il s'agisse du terrorisme, des

nouvelles formes de la criminalité transnationale notamment, la cybercriminalité, les atteintes à la sécurité des personnes et des biens par des groupes radicaux ou la criminalité financière », indique-t-on au gouvernement.

Evidemment, ce projet de loi vise à doter l'Etat de moyens permanents lui permettant de garantir la sécurité publique et le bon fonctionnement des institutions dans le respect de la Constitution. Il s'agit d'une loi ordinaire sur la sécurité nationale ayant pour objet de donner au pouvoir exécutif les instruments nécessaires pour faire face à des menaces sécuritaires nouvelles et durables, tout en assurant un équilibre proportionné entre la préservation des libertés publiques et individuelles et la sauvegarde de la sécurité publique et de l'ordre constitutionnel. Comme innovation, le projet relatif à la sécurité intérieure permet de combler le vide juridique en matière de police de proximité et de renforcer les règles en matière de maintien de l'ordre public et de lutte contre le terrorisme notamment les règles d'intervention, de contrôle et d'interpellation en cas de risques de trouble ou d'atteinte grave à l'ordre public.

De ce que l'on peut retenir de l'essentiel, outre les considérations générales, en ce qui concerne l'ordre public, l'art. 28 dit que les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques publiques sont régies par la loi N° 2011-010 du 16 mai 2011. Toutefois, en cas d'événements susceptibles de porter gravement atteinte à l'ordre public, mettant en péril la sécurité des personnes et des biens ou la stabilité de l'Etat, des mesures individuelles et collectives limitant l'exercice de certaines libertés publiques peuvent être mises en œuvre.

Des mesures individuelles, on note l'assignation à résidence surveillée (art 29, 30, 31), les contrôles d'identité et autres tendant à prévenir des troubles graves à l'ordre public (art 32 et suivants), expulsion d'étranger et interdiction de séjour (art 36, 37).

Pour les mesures collectives, il y a l'interdiction de circulation et de rassemblement de personnes sur la voie publique (art 38), la suspension d'activité (art 39) et la fermeture d'établissement (art 40).

Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation, il est permis aux forces de l'ordre et de



Daméhané Yark, Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

sécurité de faire des visites domiciliaires et des saisies (art 41 et suivants), de prendre des mesures financières (art.47), des contrôles transfrontaliers (art 48), des contrôles des sites internet et des services de communications en ligne (art 49,50).

Ce projet de loi ne saurait tarder à se retrouver sur la table des députés (si ce n'est déjà fait) pour son adoption en vue de doter le pays d'un instrument juridique qui puisse lui donner les moyens de combattre efficacement ce fléau qui progresse inexorablement vers notre pays.

De la création du CIPLEV

Du contexte sus énoncé ayant abouti à l'adoption du projet de loi relatif à la sécurité intérieure, le Président de la République a pris un décret portant la création d'un comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), une recommandation de l'Union Africaine (UA) et de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Ce comité créé auprès du ministre chargé de la sécurité, a pour mission principale d'œuvrer à éradiquer ou à réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent en donnant aux communautés de base des outils et le soutien dont elles ont besoin pour lutter contre ce fléau et renforcer la coopération et la collaboration entre l'administration, les forces de défense et de sécurité pour une prévention et une lutte efficace.

Dans sa composition, on y trouve des représentants des départements ministériels impliqués et de la société civile. Il est prévu un mécanisme de suivi, composé des ministres pour veiller à la mise en œuvre efficace et efficiente par le comité, des orientations du gouvernement dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent.

De ses attributions, le CIPLEV a pour mission de: éradiquer ou réduire sensiblement la propagation de l'extrémisme violent sur

l'ensemble du territoire national et particulièrement dans les zones affectées ou à risque, en donnant aux communautés de base, les outils et le soutien dont elles ont besoin pour résister au fléau ; renforcer la coopération et la collaboration entre l'administration, les forces de défenses et de sécurité et la société civile dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent.

A ce titre, il est chargé de mettre en œuvre une approche de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent aux côtés des forces de défense et de sécurité à travers les actions ci-après : recueillir et analyser les informations et les données sur les zones à risques; évaluer la menace et identifier les zones affectées ou à risque; recueillir des données sur les besoins prioritaires des zones affectées ou à risques; sensibiliser la population en général et celle des zones à risque en particulier; promouvoir le dialogue, l'écoute et la confiance entre les pouvoirs publics et les populations vulnérables ou vivant dans les zones à risque de façon permanente à travers des échanges et des visites de terrain afin d'apporter des réponses holistiques à leurs préoccupations et marquer la présence de l'Etat; faciliter la réalisation de projets visant à obtenir l'adhésion et une meilleure collaboration de la population dans les zones affectées ou à risques, identifier et éradiquer les sources de conflit et de méfiance entre les forces de défense et de sécurité et la population à la base; créer un climat de confiance et de collaboration entre les forces de sécurité et la population.

Pour son efficacité et dans le souci d'apporter promptement des réponses directes aux situations délictueuses, le ministre chargé de la sécurité rend compte au conseil des ministres, au moins une fois par trimestre, des activités du comité et de l'évolution de la situation en matière de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent sur l'ensemble du territoire national.

Pour un objectif de 115 milliards d'avril à juin 2019

Les émissions de titres publics réussissent bien au Trésor du Togo, à 310% vendredi

Pour 20 milliards de francs Cfa sollicités, le Trésor public s'en est à chaque fois sorti avec 22 milliards ces trois dernières émissions du deuxième trimestre 2019 – les 08 et 19 avril et le 17 mai. Ce qui fait dire que les émissions de titres publics réussissent bien au Trésor du Togo. Mieux, les Obligations assimilables du Trésor (OAT) du vendredi 17 mai se sont soldées avec un taux de couverture du montant mis en adjudication de 310,35%. Soit un montant global de 62,070 milliards.

Le Trésor public n'a retenu que 22 milliards pour le financement des actions gouvernementales. Le prix moyen pondéré et le prix marginal sont ressortis à 9947,6403 FCFA et 9901,0000 FCFA respectivement. Le rendement moyen pondéré s'est situé à 6,6157. Le remboursement de ces obligations se fera le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement In Fine). Le paiement des intérêts se fera à un **taux d'intérêt de 6.5%** l'an dès la première année.

Les soumissions retenues sont proposées par le Togo à 11,006

milliards, par le Mali à 4,683 milliards, par le Burkina Faso à 4,120 milliards, par le Niger à 1,000 milliard, par le Sénégal à 0,684 milliard et par la Côte d'Ivoire à 0,500 milliard.

C'est la troisième émission de titres publics du Trésor ce deuxième trimestre. Après les 85,188 milliards du premier trimestre 2019, le Togo vise 115 milliards d'avril à juin. En six (6) opérations, à savoir 75 milliards en quatre (4) émissions d'Obligations assimilables du Trésor (OAT) et 40 milliards en Bons. Une première émission d'Obligations, le 08 avril dernier, s'est soldée par 22 milliards, sur 20 milliards sollicités ; et une deuxième opération de montant identique bouclée le 19 avril.

La stratégie d'endettement adoptée par l'Etat togolais pour la période 2015-2019 a pour objectif d'atténuer les risques de refinancement et de stabiliser, voire de réduire les coûts de l'emprunt tout en mobilisant les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du pays. La stratégie d'endettement est également en ligne avec

l'objectif d'assurer la viabilité de la dette à long terme, affirme l'agence UMOA-Titres. Qui précise dans une note d'information que : « Cette stratégie se décline à travers : la stabilisation de la structure du portefeuille actuel de la dette intérieure, voire l'éventuel allongement des maturités qui devrait permettre d'atténuer le poids du service de la dette sur la trésorerie ; le maintien de la prédominance des ressources extérieures concessionnelles et le recours, au besoin, à des ressources semi-concessionnelles pour des projets spécifiques ».

D'après la stratégie retenue, l'Etat entend recourir aux emprunts extérieurs concessionnels et semi-concessionnels à concurrence de 60%, et aux emprunts intérieurs à hauteur de 40% pour une maturité allant de 5 à 10 ans. Les principaux créanciers cibles sont : la Banque ouest africaine de développement, la Banque africaine de développement, l'IDA, le Fonds international de développement agricole, la Banque islamique de développement, l'Eximbank Chine et l'Eximbank Inde, etc.

A mi-parcours de son exécution

Le PAGFI fait ses audits 2019 et fin d'exercice 2020

Lancé officiellement fin avril 2016, le Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGFI) est prévu pour être exécuté sur 4 années ; il vient compléter les interventions de la Banque africaine de développement (Bad) au Togo à travers les projets PARCI1 et PARCI2 qui ont apporté un appui considérable dans la mise en place et l'opérationnalisation de l'Office togolais des recettes (OTR). D'après un avis de l'OTR agissant en qualité d'organe d'exécution du projet, le consultant à retenir, devrait exprimer une opinion professionnelle

indépendante sur la situation financière du projet au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2020 prochains. Il devrait également s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. Il produira son rapport d'audit comprenant les états financiers, la lettre à la direction incluant les commentaires de l'équipe de gestion du projet qui doivent parvenir à la Banque africaine de développement (BAD) dans un délai de 6 mois. Les avis à manifestation d'intérêt sont atten-

due au 10 juin au plus tard.

La mise en œuvre de ce projet répond aux besoins de l'OTR d'éradiquer la fraude et l'évasion fiscale mais aussi de rationaliser les procédures fiscales et douanières, afin d'accroître de façon substantielle la collecte des recettes de l'Etat. Cet engagement du Togo dans l'assainissement des finances publiques et le renforcement de la gouvernance fiscale est accompagné par la BAD à travers un protocole d'accord de don et de prêt de plus de **12 milliards de francs CFA**.

Pour le compte de l'année 2018

La CNDH enregistre 70 plaintes, 33 déclarées recevables

Jean AFOLABI

Au cours de l'exercice 2018, la CNDH a enregistré au total **soixante-dix (70) requêtes**. 31 en provenance de la région Maritime, 17 des Plateaux, 3 de la Centrale, 11 de la Kara et 8 des Savanes. A la CNDH, le fort taux enregistré, comme d'habitude, dans la Maritime s'explique principalement par la concentration des services publics dans cette région.

Le ministère le plus touché par les requêtes est celui de la Justice chargé des relations avec les Institutions de la République, avec **17 allégations** liées au déni de justice, à la détention arbitraire, atteinte au droit de visite, abus d'autorité, atteinte au droit à la santé et de menaces, atteinte à l'intégrité physique, atteinte au droit au salaire et à d'autres avantages, atteinte au droit d'accès à la justice, détention arbitraire et corruption. Le déni de justice est dû à la lenteur administrative et les détentions arbitraires renvoient aux détentions préventives longues, souligne le rapport. Il est suivi par le ministère de la Sécurité et de la protection civile (**10 requêtes**) à qui on reproche, par exemple, des menaces et atteinte à la liberté de circulation, détention arbitraire, mauvais traitements et atteinte au droit à la propriété, atteinte à l'intégrité physique, détention arbitraire. **8 allégations** de violation des droits de l'homme sont allées au ministère de l'Administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales : atteinte au droit à la succession (chefferie traditionnelle), au droit à la propriété, au droit à un environnement sain, au droit de vote (chefferie traditionnelle) et abus d'autorité. **5 requêtes** ont visé le ministère de la Défense et des anciens combattants, pour mauvais traitements et détention arbitraire, abus d'autorité, atteinte au droit à la sécurité sociale, détention arbitraire et escroquerie. **2 plaintes** pour atteinte au droit au salaire et à d'autres avantages et au droit au travail (non respect d'une clause de contrat) ont été enregistrées à l'encontre du ministère de l'Economie et des finances. Sept autres ministères ont été visés par une requête chacun. Sans oublier l'Etat togolais qui a été poursuivi pour atteinte au droit à la créance et la Commission nationale du Hadj pour le même motif. Enfin, **18 requêtes** n'ont visé aucune administration : menaces, atteinte au droit de visite, au droit à un procès équitable, au droit d'accès à la justice, au droit à la vie, au droit de visite aux enfants, au droit de garde des enfants, à l'in-

tégrité morale, abandon de foyer, licenciement abusif... Au total, 25,71% (soit plus du quart des requêtes enregistrées en 2018) mettent en cause des personnes privées.

Dans le cadre des allégations de violation des droits de l'homme imputables au ministère de l'Administration territoriale, il est reproché aux préfets de s'immiscer dans les affaires qui relèvent de la compétence judiciaire. Le ministère de la Défense et des anciens combattants, lui, est accusé de détenir arbitrairement ses agents pour fautes professionnelles et de les réformer abusivement. «*C'est le lieu de rappeler à ce ministère l'obligation qui lui est faite de se conformer à la loi quant aux sanctions à infliger à ses agents*», rappelle la CNDH.

Il ne s'agit pas seulement de rédiger une plainte. Les requêtes sont traitées et soumises à une étude de recevabilité ; ce qui peut aboutir à la désignation d'un rapporteur spécial en vue d'instruire l'affaire. Pour l'année 2018, **37 requêtes ont été déclarées irrecevables**, le plus souvent en lien avec l'incompétence de la Commission pour connaître de certaines affaires. C'est le cas d'une affaire déjà pendante devant la justice ; d'une interpellation pour les besoins de l'enquête qui ne constitue pas une violation d'un droit de l'homme, etc.

Sur les 70 requêtes enregistrées, **33 sont donc recevables**. Dans ce lot, 29 droits civils et politiques ont été violés, 3 droits économiques, sociaux et culturels et 1 droit au développement. La Commission rappelle «*son attachement au strict respect des dispositions des articles 112 et suivants du code de procédure pénale. Les ministères de la Sécurité et de la Justice doivent faire en sorte que les détentions arbitraires n'aient plus cours dans le pays. S'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, le faible taux peut s'expliquer par la méconnaissance de cette catégorie de droits par le citoyen. Cette situation interpelle les organisations de défense des droits de l'homme pour l'intensification des activités de promotion sur lesdits droits*». Les administrations les plus impliquées dans les violations sont le ministère de la Sécurité et de la protection civile (27,27%), celui de l'Administration territoriale (24,24%) et le ministère de la Justice chargé des relations avec les institutions de la République (15,15%).

Après les investigations – phase de recherche et de collecte d'informations aux fins de vérification des allégations soumises à la diligence de la CNDH –, **11 requêtes ont été clôturées dont 3 non**

fondées et 8 fondées. Les requêtes non fondées sont celles dont les allégations de violation de droits de l'homme ne sont pas avérées après investigations (requête basée sur de fausses déclarations ou portant sur des affaires déjà mises en délibéré par le tribunal). Au rang des requêtes fondées, le commandant de la brigade territoriale de Kara qui finit par exprimer ses regrets au requérant qui voulait obtenir réparation suite aux coups et blessures reçus lors de la visite à sa tante gardée à vue à ladite brigade.

La CNDH parle de **22 requêtes toujours objet d'instruction** à cause du «*déficit de collaboration de certaines administrations, complexité de certaines affaires, non permanence des membres*». Elle cite le cas d'un arrêté de reconnaissance d'un chef de village dans le Zio, signé par le ministre de tutelle mais confisqué par le préfet ; le cas d'un élément de l'unité de la garde rapprochée du Président de la République, détenu au Camp Général Gnassingbé Eyadéma, après avoir dénoncé un Sergent et un chauffeur pour le vol d'une somme d'argent dans la mallette dont il avait la garde, malgré l'aveu de l'un des coupables présumés. Le rapport mentionne également que la Commission a enregistré **25 plaintes relatives aux violences sexuelles et conjugales, à la garde d'enfants, à la traite d'enfants, à la négligence des enfants et à l'abandon du domicile conjugal**. Sur ces 25 plaintes, trois (3) ont été référées aux administrations compétentes ; les 22 restantes ont été réglées.

La Commission s'est autosaisie à deux reprises durant l'année 2018.

Dans le cadre du projet de promotion de la consommation intérieure du café

Les coordonnateurs locaux des pays à nommer «*au plus tard le 15 juin 2019*»

L'Organisation interafricaine du café (OIAC) l'a initié et le Togo a servi de pays de lancement. A l'atelier de Lomé, les 16 et 17 mai 2019, le projet régional «*Promotion de la consommation intérieure de café en Afrique*» a été présenté dans ses détails, composantes, activités et résultats attendus de chaque activité. Plusieurs activités ont été proposées par les pays présents dans la capitale togolaise. Et sur recommandation, l'OIAC et l'Organisation internationale du café (OIC) ont procédé à une sélection et retenu les activités communes à tous les Etats : Enquête auprès des torréfacteurs locaux ; Etude des importations de café ; Enquête sur la consommation intérieure ; Enquête sur les différentes formes/

Renforcement du secteur de l'eau

Deux groupes sud-africains proposent leurs expertises au Togo

Late Pater

Au ministère togolais de l'Eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise, on y voit la suite logique des contacts entre les opérateurs économiques sud-africains et le président Faure Gnassingbé lors de la visite officielle de ce dernier en Afrique du Sud en mars 2019, dans le cadre du renforcement de la coopération économique entre les deux pays. Intéressés par le secteur de l'eau, les groupes d'opérateurs économiques sud-africains DIGES et DREAMZ TECH ont successivement séjourné au Togo, du 5 au 9 mai 2019 et le 13 mai 2019. Le premier est spécialisé dans la conception, la réalisation et la gestion des infrastructures hydrauliques tandis que le second intervient dans le domaine des innovations technologiques.

La délégation du groupe DIGES a été reçue par le ministre Antoine Lékpa Gbégbéni et le ministre délégué Issa Tchédé Kanfitine. Elle a eu des séances de travail avec la société togolaise des eaux (TdE) et la société de patrimoine eau et assainissement en milieu urbain et semi-urbain (SP-EAU). En plus des visites de terrain à la station de production de Cacavéli et dans quelques localités voisines de Lomé pour y découvrir les infrastructures hydrauliques dont dispose le Togo, rapporte le ministère. Ajoutant que, après avoir pris connaissance de l'essentiel des réalités du secteur, la délégation a formulé des observations et recommandations visant à améliorer le système d'alimentation en eau potable et la gestion durable des ressources en eau au Togo. A la fin, le groupe DIGES a signé un mémorandum d'entente avec le ministère de l'eau, de l'équipement rural et de l'hydraulique villageoise, pour un appui au gouvernement dans sa démarche de modernisation des systèmes



Echange du document de mémorandum d'entente entre le Togo et le groupe DIGES

d'alimentation en eau potable qui devrait permettre à plus de 80% des Togolais d'avoir accès à l'eau potable.

La mission de la compagnie DREAM TECH, de son côté, a eu une séance de travail présidée par Issa Tchédé Kanfitine, en présence des directeurs centraux du ministère et des représentants de la TdE et de la SP-EAU. Elle a présenté, à l'occasion, les différentes solutions en matière de technologie digitale qu'elle compte adapter au contexte de l'exploitation de l'eau et à la gestion de son service pour une meilleure satisfaction des besoins des populations. «*Dans l'ensemble, les propositions faites relèvent d'une technologie avancée dont l'implémentation nécessite au préalable un diagnostic du système existant au Togo. Pour ce faire, il a été envisagé qu'une mission technique de la compagnie arrive au Togo pour un état des lieux des infrastructures d'eau potable existantes et de leur fonctionnement afin de mieux adapter les solutions à concevoir aux besoins réels du pays*», indique un posting du ministère.

A noter que, début mars 2019, le ministre Antoine Lékpa Gbégbéni avait déjà signé un autre mémorandum d'entente avec le groupe chinois CTCE (China Tiesiju Civil Engineering group Co., Ltd), pour le financement de trois projets concer-

nant la réalisation du réseau d'assainissement collectif des eaux usées et des boues de vidanges de la ville de Lomé, le renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Lomé à partir du fleuve Zio, et la mise en place des systèmes d'alimentation en eau potable des localités d'Adéta, Kougnohou, Afagnan, Kévé, Gléi et Langabou. Le 31 janvier 2019, l'Etat togolais a signé un accord de prêt d'un montant de 12 milliards de francs Cfa avec le Fonds koweïtien, pour le financement du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville de Kara et ses environs.

En rappel, pour le gouvernement togolais, l'accès des populations, notamment les plus pauvres, à l'eau potable passera par le renforcement des ouvrages d'eau potable. Ses principales cibles retenues, d'ici à 2022, sont les suivantes : faire progresser la proportion des ménages utilisant une source d'eau potable de 61,8% en 2015 à 80% ; porter le taux de desserte sur le plan national de 50% en 2015 à 68%, de 55% à 74% en milieu rural, de 49% à 55% en milieu semi-urbain et de 50% à 70% en milieu urbain ; porter le taux de couverture en source d'eau améliorée dans les formations sanitaires de 67% à 80% ; porter le taux de couverture en eau-assainissement dans les écoles publiques de 25% en 2010 à 31,4%.

gestion du projet veut vite rentrer dans le concret. L'OIAC comme l'agence d'exécution du projet ; les autorités en charge du café dans chaque pays au titre du partenaire de mise en œuvre dans les pays sélectionnés ; l'OIC en charge du suivi-évaluation du programme ; l'ACRAM et l'AFCA au rang des institutions associées au projet.

Au-delà des décisions prises, l'une des recommandations prescrites de «*faire un plaidoyer auprès du Président togolais Faure Gnassingbé pour lui faire la proposition de s'adjoindre aux Présidents Olusegun Obasanjo et Jomo Kenyatta en tant que pionniers et parrains de la production de café sur le continent africain*».

FOOTBALL/ COUPE DE LA CAF

Laba Fo-Doh offre une victoire inespérée à Berkane

Grâce à un but de Kodjo Fo-Doh Laba dans les derniers instants du temps additionnel (90 +4), le RS Berkane a pris une option sur le sacre en Coupe de la Confédération en s'imposant 1-0, à domicile face au Zamalek, dimanche en finale aller.

Hervé A.

Sentiment mitigé pour les Marocains après la manche aller de la finale de la Coupe de la Confédération Total 2018-2019. Au Stade municipal, les Oranges ont largement dominé cette rencontre avec 60 % de possession de balle et le but libérateur de Kodjo Laba à la 94e minute de jeu n'est qu'une juste récompense.

Le Togolais de 26 ans a justifié son statut de pièce maîtresse de l'attaque marocaine. Mais Berkane aurait dû tuer le match plus tôt. Seulement 9 tirs cadrés sur 30, et de la malchance avec deux tirs sur le poteau.

Mais la pression s'est ac-

centuée sur la fin et, finalement, une ultime offensive a permis à Fo-Doh Laba, servi sur un long ballon, de trouver enfin la faille suite à un débordement de sa part puis une remise de Laachir. De quoi offrir à la RSB un matériel certes pas très épais mais qui pourrait avoir son importance dimanche prochain au moment de la manche retour en Egypte.

Le Zamalek s'est créé quelques occasions mais a surtout fait le dos rond et a su résister aux assauts des Marocains. Au Caire, le 26 mai pour le match retour, Berkane espère ne pas avoir des regrets face à l'expérience des Egyptiens dans ce genre de grand rendez-vous.



CAN 2019

"Tut", la mascotte officielle dévoilée

A un mois du début de la Coupe d'Afrique des nations 2019 (21 juin-19 juillet), la mascotte officielle a été dévoilée dimanche.

Cette mascotte, qui se nomme "Tut", en référence notamment au Pharaon Toutankhamon (Tutankhamon en anglais, la deuxième langue en Egypte), représente un jeune garçon portant les couleurs de la sélection égyptienne qui sera hôte de la

compétition pendant un mois.

Sur son t-shirt figure la carte de l'Afrique avec une étoile sur l'Egypte. Il est coiffé d'un uræus - la couronne en forme de cobra que portaient les Pharaons pour les protéger contre les ennemis -. Pour rappel, les coéquipiers de Mohammed Salah donneront le coup d'envoi de cette CAN 2019 face au Zimbabwe.



ATHLETISME

Wambui s'interroge sur son avenir

Caster Semanya n'est pas la seule athlète à douter de son avenir sur la piste après la décision prise par le TAS en faveur de l'IAAF sur la question des sportives hyperandrogènes.

La Kényane Margaret Wambui, médaillée de bronze sur 800 m aux Jeux de Rio 2016, a confié à l'AFP ses doutes quant à ses chances de concourir encore au niveau international. "Je suis très déçue, je n'ai même pas envie de continuer l'entraînement, parce que je ne sais pas pourquoi je dois m'entraîner", a-t-elle expliqué depuis Nairobi.

Initialement engagée la semaine prochaine au meeting de Nankin, elle a préféré renon-

cer. "Pourquoi, lorsqu'un homme présente un taux de testostérone élevé, il peut réaliser des performances et être célébré pour cela ? Mais lorsqu'il s'agit d'une femme, il nous faut réduire ce taux et ne plus pouvoir affronter la concurrence." Margaret Wambui a confié qu'elle ne changerait pas de distance.

A l'image de Caster Semanya, elle avoue également refuser de se soumettre à un traitement. "Je ne vais pas prendre de médicaments parce que je ne suis pas malade. Et puis, ce sont des produits chimiques que vous mettez dans votre corps, vous ne savez pas comment cela vous affectera plus tard", dit-elle.



Bientôt, un bloc technique à la FTF

La Fédération Togolaise a donné, le mardi 14 mai dernier, le coup d'envoi des travaux de construction de son bloc technique devant permettre décongestionner le siège actuel avec plus de bureaux et d'espaces dédiés aux diverses activités.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des activités et des actions prioritaires de la FTF, à travers le programme FIFA FORWARD 1.0. La FTF a bénéficié d'une aide financière à hauteur 450 mille hors taxe, pour la construction de cette infrastructure. L'immeuble projeté est un parallélépipède rectangulaire d'une superficie commerciale de 1362 m² sur trois niveaux.

Le rez-de-chaussée comportera un auditorium de 150 m², une boutique FTF de 60 m², une salle de Gym de 150 m², une salle de restauration de 60 m², une terrasse de 60 m², des vestiaires de 25 m², et un ensemble de circulation portant la surface d'occupation au sol de 550 m.

Deux étages dont le premier sera composé de sept bureaux de 364 m², et le deuxième, constitué d'un centre de documentation et un musée du football togolais d'un total de 450 m², permettront à l'immeuble de tenir debout. Pour le président de la FTF, ce projet est devenu une nécessité, car le bloc actuel ne permet pas au personnel de travailler dans de bonnes conditions.

Le Sénégal à la place de la Guinée

Le jury disciplinaire de la Confédération africaine de football a sévi à l'encontre du Syli cadets, finaliste de la récente CAN de la catégorie en Tanzanie.

L'instance considère que les joueurs Aboubacar Conté et Ahmed Tidiane Keita n'étaient pas éligibles pour participer à l'épreuve. "En raison de l'existence de deux passeports différents pour chacun des joueurs concernés, un passeport a été utilisé pour la Coupe internationale des moins de 16 ans organisé au Japon, l'année de la date de naissance étant 2001, et l'autre pour le tournoi final de la CAN U17 en Tanzanie, qui a indiqué l'année de naissance comme étant 2002, qui montre clairement qu'il y a eu falsification", peut-on notamment lire à leur sujet.

En raison de leur participation, l'équipe guinéenne est exclue de la compétition et tous ses résultats et réalisations au cours de la compétition doivent être annulés.

En conséquence, la Guinée se trouve également suspendue pour les deux prochaines CAN U17 et privée de sa qualification pour la prochaine Coupe du Monde des moins de 17 ans. Enfin, les joueurs fautifs se trouvent interdits d'exercer toute activité liée au football pour une période de deux ans.

Man. City veut couvrir Guardiola d'or !

Grand artisan des trois succès majeurs, Pep Guardiola, premier à conserver le titre en Premier League depuis Sir Alex Ferguson, devrait être récompensé par ses patrons. Selon le Sun, le manager catalan se verra proposer une prolongation de contrat. Encore sous contrat jusqu'en juin 2021, l'Ibère devrait se voir offrir un bail courant jusqu'en juin 2024. Il faut dire qu'ils mettent toutes les chances de leur côté pour le convaincre.

Le Sun assure en effet que la direction mancunienne propose une sacrée augmentation à son coach pour l'inciter à rester encore sur son banc de touche. S'il acceptait de remplir, le natif de Santpedor percevrait ainsi un salaire annuel de 22,8 M€, contre 17,8 M€ actuellement. Soit un chèque de 114 M€ au total sur les 5 années de ce nouveau bail.

Les pensionnaires de l'Etihad, malgré les menaces de l'UEFA (suspension en Ligue des Champions pour non-respect des règles du fair-play financier) et de la FIFA (une enquête sur des possibles irrégularités sur transferts de mineurs est en cours et pourrait valoir au club une interdiction de recrutement), semblent plutôt confiants quant à l'issue de ce dossier, Pep Guardiola ayant répété plusieurs fois qu'il aimait beaucoup travailler dans le nord de l'Angleterre. Quand Manchester City aime, il ne compte pas !

Dans le cadre de la phase 3 du projet PEUL

Une nouvelle subvention pour accompagner Lomé dans la gestion des déchets et de l'environnement

Jean AFOLABI

Le ministère de l'Economie et des finances, l'ambassade de France et l'Agence française de développement (AFD) ont signé, le jeudi 16 mai 2019 à Lomé, une convention de financement de la phase 3 du Projet environnement urbain de Lomé (PEUL III). Cette nouvelle subvention, un don de 14 millions d'euros de la France, permettra de consolider les actions du PEUL I et II sur la filière des déchets solides. Notamment, sécuriser l'environnement de l'ancienne décharge d'Agoènyivé, mettre en œuvre les mesures d'amélioration des performances de la filière des déchets et renforcer les capacités administratives et financières de la mairie de Lomé, souligne un communiqué officiel.

Par l'accord signé, l'AFD met à disposition de la mairie de Lomé, une subvention de 14 millions d'euros – soit environ 9,2 milliards FCFA – visant à consolider les actions du programme d'aménagement de la ville (PEUL I et II). Baptisée PEUL III, cette troisième phase du projet se décline en deux volets essentiels : la **composante 1** – deux tiers (2/3) du financement serviront à améliorer la salubrité urbaine, par la mise en sécurité environnementale de l'ancienne décharge d'Agoènyivé et à mettre en œuvre les mesures d'optimisation de la filière Déchets par des actions de valorisation, de recyclage et de diminution des volumes de dé-

chets transportés et enfouis ; la **composante 2** ciblera le renforcement des capacités administratives et financières de la mairie et la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la mobilisation de ses ressources financières en particulier par l'augmentation de son assiette fiscale et une amélioration des taux de recouvrement.

En rappel, depuis 2006, l'AFD accompagne la municipalité de Lomé pour l'amélioration de sa gouvernance et des performances de sa filière de gestion des déchets. Grâce aux projets PEUL I et II, les filières de collecte et précollecte des déchets ont été restructurées, des points de regroupement intermédiaires ainsi qu'un Centre d'enfouissement technique (CET) moderne à Aképé ont été construits. Dans la continuité du PEUL I et II, le PEUL III contribuera à la diminution des pollutions environnementales, olfactives et visuelles, et du risque sanitaire pour les populations riveraines de la décharge d'Agoènyivé. Le projet vise également à optimiser la filière afin limiter le coût de traitement des déchets par des actions de valorisation, de recyclage et de diminution des volumes produits, transportés puis enfouis. Enfin le projet contribuera à renforcer durablement les capacités de la Commune puis des collectivités de la capitale à financer les services publics qui sont de leur compétence, particulièrement celui de la gestion des déchets.



« Cette phase du projet va enfin permettre à la mairie de renforcer ses actions en vue de la mise en place d'une hiérarchie des modes de gestion des déchets plus efficace, en finançant notamment des initiatives de valorisation et de recyclage des déchets collectés », a déclaré le directeur de l'AFD Lomé, François Jacquier-Pélessier.

L'accord de financement est un don de l'Agence française de développement octroyée au Togo, et qui sera rétrocédée à la Commune de Lomé. Pour le ministre Sani Yaya de l'Economie et des finances, « cette phase 3 du Projet confirme la ferme volonté du Gouvernement togolais d'apporter des solutions idoines et durables aux différents problèmes d'insalubrité auxquels les populations de la capitale font face. Elle traduit également, l'engagement du Gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, de répondre aux enjeux environnementaux pour le bien-être de la population togolaise dans son ensemble ». Et de préciser que les indicateurs de cadre de vie montrent que les populations éprouvent des

difficultés à accéder à un habitat décent. Pour remédier à cette insuffisance, l'autorité publique s'est engagée à doter les localités, communes et les préfectures de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour servir de guide à leur expansion aussi bien physique qu'écono-

mique. Il s'agit, d'après lui, de porter la proportion des communes dotées de ces schémas directeurs de 38% en 2017 à 53% en 2019 dans plusieurs localités.

Pour rappel, les phases 1 et 2 du PEUL ont représenté une contribution de l'AFD d'un montant total de 13 millions d'euros auxquels sont venues s'ajouter les contributions de la DUE et de la BOAD – Banque ouest africaine de développement – pour la construction du CET pour un montant total de 17 millions d'euros.

Institution financière publique et solidaire, l'AFD est l'acteur central de la politique de développement de la France. Elle s'engage sur des pro-

jets qui améliorent concrètement le quotidien des populations, dans les pays en développement, émergents et les outre-mer. Intervenant dans de nombreux secteurs – énergie, santé, biodiversité, eau, numérique, formation, - l'AFD accompagne la transition vers un monde plus sûr, plus juste et plus durable, un monde en commun. Son action s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Présente dans 110 pays via un réseau de 85 agences, l'AFD accompagne aujourd'hui plus de 3 600 projets de développement. En 2017, elle a engagé 10,4 milliards d'euros au financement de ces projets.

En marge d'une rencontre avec le chef de l'Etat La Serbie prête à contribuer au financement du Plan national de développement

Le Plan national de développement (PND 2018-2022) a reçu ce weekend un nouvel appui : celui de la Serbie, par le biais de son Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Ivica Dacic, en séjour de travail ce weekend à Lomé. L'officiel serbe a manifesté sa volonté de contribuer au financement du référentiel du plan adopté en mars dernier, indique le portail officiel

Republiquetogolaise.com lundi. C'était à la faveur d'une rencontre



intervenue avec le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, ponctuée par la signature d'un mémorandum d'entente pour contribuer au financement des projets structurants du

PND, ajoute la même source.

Le Chef du gouvernement serbe a affirmé la volonté de Belgrade de renforcer ses liens de coopération

(suite à la page 7)

GAGNE JUSQU'À 10 000 000 FCFA AU TIRAGE!

LA TRANCHE COMMUNE ENTENTE 2019

ÇA SE PASSE AU TOGO!

*Achète à 200 FCFA tes tickets de la TCE 2019, gratte et gagne des tickets gratuits ou des lots en espèces allant de 200 FCFA à 500.000 FCFA !

*Garde tes tickets non gagnants pour le tirage des lots intermédiaires pour remporter jusqu'à 100.000 FCFA !

*Découvre trois fois « », et gagne un séjour dans un hôtel de luxe de la place et ta participation au grand tirage régional!

2470, Avenue de la chance Tél: (00228) 22 53 57 00 / 22 35 57 02 Fax : (00228) 22 51 35 08
 BP :895 Lomé – TOGO E-mail : lonato@lonato.tg / site web. www.lonato.tg

Selon le ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature Le ProREDD, un projet aux résultats probants

Jean Afolabi

Après cinq ans de mise en œuvre, le projet «Appui à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+Readiness) et la réhabilitation des forêts au Togo - ProREDD» arrive à terme le 30 juin 2019. Il a été élaboré par le Togo en juillet 2014 et soutenu par l'Allema-

gne à hauteur de 5 millions d'euros, soit 3,275 milliards de francs Cfa. A l'atelier de clôture le 14 mai 2019, le ministère de l'Environnement, du développement durable et de la protection de la nature et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ-Togo) ont partagé les résultats du projet avec les acteurs.

Le programme Appui à la

REDD+ Readiness et réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD) vise à contribuer à l'amélioration des conditions-cadres, institutionnelles et techniques, permettant la mise en œuvre effective de la stratégie nationale REDD+ et à la réhabilitation des forêts au Togo. «L'un des résultats phares dont se réjouit le Togo est la réalisation du premier inventaire forestier natio-

nal du Togo, suivant l'analyse de l'occupation du sol. Il est de 24,24%, soit plus de 1381 000 ha de surfaces forestières, avec une potentialité de ressources forestières de 54,42 mètres cubes en termes de volume total moyen par hectare», a souligné le ministre David Wonou Oladokoun. Ces résultats permettront de faire une planification et une gestion durable des forêts au Togo, selon le Cdt Samarou Moussa, chef cellule de gestion des bases de données de l'inventaire forestier national. Outre l'inventaire forestier national, le projet a contribué au développement de trois modèles de gestion durable des forêts. Il s'agit de la gestion durable des forêts communautaires d'Alibi, de Bago et de

Koussountou dans la région Centrale, la cogestion de la forêt de Missahohoe dans la région des Plateaux et la restauration des paysages forestiers de la préfecture des Lacs.

Et au chef projet, Andreas Schleenbaecker, de faire noter «que la REDD+ est une initiative au niveau international qui vise à lutter contre les changements climatiques en prenant en compte les questions de déforestation et de dégradation des forêts. Dans ce processus, il faut créer les bases pour que la déforestation et la dégradation des ressources forestières puissent être limitées, arrêtées ou peut-être même renversées en augmentant les stocks de carbone». De son côté, la Char-

gée d'affaires à l'ambassade d'Allemagne, Mme Nicole Stechmann, s'en est réjouie des résultats atteints et a encouragé le gouvernement togolais à poursuivre ses efforts au profit de son capital vert afin que celui-ci soit préservé pour les générations futures.

«Avant, nous pensions que les forêts appartenaient à l'Etat. Maintenant qu'on sait que sa bonne gestion va dans notre intérêt, notre devoir serait de bien les gérer et protéger pour mieux en bénéficier», a soutenu Mme Gaméti Jeanne, membre du comité de gestion de la forêt classée de Missahohoe.

Officiellement, les indicateurs du ProREDD ont été vérifiés à 100% à la fin du projet.

Jeux

Togo cellulaire récompense les heureux pronostiqueurs

Etonam Sossou

Neuf abonnés du leader de téléphonie mobile Togo cellulaire ont été récompensés le 17 mai, suite à leur participation aux jeux «Pronostic champions League» et «un mot d'encouragement aux Eperviers pour le match Bénin-Togo». Les lots sont essentiellement composés de dotations T-Money, gadgets de Togo cellulaire, des abonnements Canal+, un «maillot complet officiel des Eperviers» et un pagne Vlisco. «Ce jeu nous a permis de vivre le Champions League avec nos clients et leur faire des cadeaux. Le jeu comme son nom l'indique, c'est un jeu pronostic sur la page Facebook de Togocel. Il est fait suivant l'intérêt du match sur notre page et tous ceux qui visitent peuvent pronostiquer», a précisé le chef division Marketing et communication de Togo Cellulaire,



Laurent Pyabalo Koufessi. Le jeu pronostic et «mot d'encouragement» avaient pour objectif principal la promotion du service de paiement mobile de Togo Cellulaire Tmoney. Le principe du jeu consiste à faire partie des premiers à trouver les scores des quart et demi-finale des matches du Champions leagues ou à envoyer des mots d'encouragement sur facebook aux éperviers lors du match contre le Bénin. «Je tiens à féliciter Togocel pour ses

initiatives et bonne chance aux prochains pronostiqueurs. J'ai juste encourager les éperviers et me voilà en possession d'un pagne Vlisco» s'est réjoui Rachel Soatom, Etudiante et lauréate. «Aujourd'hui nous inter-réagissons beaucoup avec nos abonnés sur ces pages, c'est pour avoir cette communauté et rester en contact avec elle que nous organisons ces jeux sur notre page facebook» a précisé ajouté Laurent Koufessi.

Par la signature d'un avenant de 3,5 milliards

L'AFD relance l'ambition d'une couverture maladie universelle dans l'Uemoa

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et l'Agence française de développement (AFD) relancent le Projet d'Appui à l'Extension de la Couverture du Risque Maladie (PACRM) en procédant le 25 avril 2019 à la signature de l'avenant n°01 à la convention de financement dudit projet. L'AFD a ainsi octroyé ce 25 avril à Ouagadougou, au Burkina Faso, un financement de 5,4 milliards d'euros, soit 3,5 milliards FCFA, à la commission de l'UEMOA afin d'accompagner les Etats de la région dans leur politique de mise en œuvre de l'assurance maladie universelle. L'objectif du PACRM, précise-t-on à la Commis-

sion, est d'apporter aux Etats des appuis techniques afin de donner corps à une ambition qui voudrait que l'ensemble des populations, notamment les plus vulnérables, ait un accès aux soins de santé.

Dans l'espace, l'on considère que 95% des dépenses de santé sont assurées directement par les ménages qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale, a relevé Abdallah Boureima, le président de la commission de l'UEMOA. Une situation qui favorise les conditions de vie précaires des populations, la maladie étant un facteur appauvrissant. Et au-delà, la couverture maladie «est un élément de nature à réduire l'épar-

gne de précautions des agents économiques, donc d'inciter à investir les sommes épargnées», a expliqué l'ambassadeur de France au Burkina Faso, Xavier Lapeyre de Cabanes

«Le développement de l'assurance maladie universelle constitue encore une priorité dans tous les Etats membres de l'UEMOA. Nos attentes pour ce projet demeurent donc grandes et sont à l'image de nos ambitions pour le bien-être des populations de notre union», a ajouté Abdallah Boureima.

D'une durée de 3 ans, le PACRM bénéficiera d'une contrepartie de 125 millions FCFA financé par l'UEMOA.

En marge d'une rencontre avec le chef de l'Etat La Serbie prête à contribuer au financement du Plan national de développement

(suite de la page 6)

avec le Président de la République. Et de préciser : «Nous souhaitons revitaliser ces relations dans les secteurs de l'économie, de l'agriculture, de l'énergie et de l'éducation».

Plus tôt, Ivica Dacic s'était entretenu avec son homologue Robert Dussey. Il est noté que la Serbie prendra part au prochain forum économique Togo-UE, prévu la mi-juin à Lomé.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°541
DE LOTO KADOO DU 26 Avril 2019

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 542^e tirage de LOTO KADOO. Lors du précédent tirage de LOTTO KADOO, ce sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs dans toutes les villes du pays. Toutesfois, à LOME nous avons recensé quelques gagnants de gros lots. Ainsi, dans la capitale, nous avons recensé un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.250.000F CFA et un gros lot de 3.750.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 70722, 30134 et 90022. La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales. **La Tranche Commune Entente 2019, ça se passe au Togo !** Grattez vos tickets de la TCE 2019 et si vous découvrez trois fois le symbole «avion», vous remportez immédiatement un séjour d'une semaine, dans un hôtel de luxe de la place et votre participation au grand tirage régional du 26 juillet 2019, où vous pouvez gagner jusqu'à 10.000.000F CFA! Grattez, si vous trouvez trois fois un montant, vous empochez une fois ce montant! Vous pouvez gagner de 200F CFA à 500.000F CFA. Conservez vos tickets non gagnants au grattage, car ils participent au tirage des lots intermédiaires permettant de gagner jusqu'à 100.000F CFA. **La Tranche Commune Entente 2019, c'est chez nous !**

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°543 de LOTO KADOO du 17 Mai 2019

Numéro de base

13 72 36 87 81

Numeros bonus

12 52

LOTO Sam

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°097
DE LOTO Sam du 04 Mai 2019

Le tirage N°098 du LOTO Sam a eu lieu samedi 11 Mai 2019 et a fait naturellement des heureux gagnants. Lors du précédent tirage de LOTO Sam, c'est à LOME et à ATAKPAME que la LONATO a enregistré des gagnants de gros lots. Ainsi dans la capitale, nous avons recensé un lot de 1.000.000FCFA, 1.250.000F CFA et un lot de 1.500.000F CFA, gagnés auprès des opérateurs 70129, 60522 et 90042. A ATAKPAME, c'est un gros lot de 3.000.000F CFA qui a fait le bonheur d'un parieur qui a tenté sa chance sur le point de vente 20042. Dans les autres villes du pays ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA, qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°099 de LOTO SAM du 18 Mai 2019

Numéro de base

48 79 42 32 27

Le Très Haut Débit
continue son parcours !



est désormais présente à

BAFILO

Le N°1 de l'internet mobile au Togo

TOGO CELLULAIRE FILIALE DU GROUPE TOGOCOM



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 14001 : 2015